



Droit de rétractation commande en pharmacie

Par **lilas**, le **29/06/2011** à **19:24**

Bonjour,

Je suis passée avant-hier à la pharmacie pour acheter 5 paires de bas de contention pour ma mère. Le pharmacien ne disposait pas de la taille et du modèle qu'il fallait, et a donc dû passer une commande chez le fournisseur. Je précise qu'il ne s'agissait pas d'un modèle "sur mesure", mais simplement peu demandé par les clients.

Aujourd'hui, ma mère s'est rendue compte qu'elle s'était trompée dans les références des bas. J'ai essayé d'annuler la commande auprès de la pharmacie, mais apparemment c'est trop tard, les bas doivent arriver demain matin en magasin et le pharmacien refuse de les reprendre (sous prétexte que son stock est déjà constitué et qu'il n'arrivera pas à écouler le modèle commandé).

J'ai déjà payé la commande (250 euros). Le pharmacien peut-il refuser de me la reprendre et de me rembourser, ne serait-ce qu'une partie des frais engagés ?

Merci de m'éclairer sur un éventuel droit de rétractation dans mon cas...